

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 12 JUIN 2025

**DEL-2025-158**

L'An deux mille vingt-cinq, le 12 juin, à 13 heures 00, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 05/06/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mme TARAGON.

MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Avaient donné pouvoir :**

MM. COUTIER, FRANCOIS, HACQUIN.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BOUCHET, CALLET, CATTANEO, CHASSAGNE, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, OBERLI.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. AUDOUIN, CHALLEAT, CREPY, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice : 29**

**Présents : 10**

**Représentés par mandat : 3**

---

**Objet : ETUDES DE CARACTERISATION DE LA RESSOURCE GEOTHERMIQUE DE MOYENNE PROFONDEUR - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA REPUBLIQUE DE GENEVE ET LES SERVICES INDUSTRIELS DE GENEVE**

**Rapport présenté par M. Joël BAUD-GRASSET.**

Le SYANE, dans le cadre de ses statuts, peut, sur l'ensemble du territoire de ses collectivités adhérentes, réaliser des études, prospectives ou actions de sensibilisation sur les énergies renouvelables, et proposer un soutien financier et technique à la réalisation d'opérations présentant un intérêt en termes de développement des énergies renouvelables.

Le bassin géologique genevois est transfrontalier. Les couches géologiques et les ressources qu'il renferme traversent les frontières politiques ; une bonne compréhension de leur répartition requiert ainsi des informations géologiques et hydrogéologiques sur l'ensemble des territoires concernés, tant côté suisse que côté français.

L'Office Cantonal de l'Environnement (OCEV) et les Services Industriels de Genève (SIG) conduisent des travaux de recherche à ce sujet depuis 2014, avec une réalisation opérationnelle confiée aux SIG dans le cadre du programme « Géothermies ». Ils ont ainsi acquis, analysé et retraité de nombreuses données relatives au sous-sol, tant côté suisse que côté français - notamment dans le cadre d'une convention établie en 2021 relative à la réalisation de campagnes d'acquisition de données et aux échanges de données, conclue notamment avec Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois.

Au vu de la connaissance actuelle du sous-sol sur le territoire du genevois français, notamment suite aux campagnes d'acquisitions et d'exploration menées par les SIG, il semble :

- que le contexte hydrogéologique local soit favorable à la présence d'une ressource géothermique de moyenne profondeur sur le genevois français,
- que la connaissance du sous-sol est insuffisante à ce jour pour apprécier l'existence et la qualification d'une ressource à court terme (couple débit - température) ainsi que la durabilité des ressources à long terme au cours de l'éventuelle exploitation,
- que des études complémentaires sont donc nécessaires pour déterminer ces éléments, avant de pouvoir envisager une éventuelle campagne d'exploration.

Dans ce cadre, le SYANE a établi début 2025 des conventions de partenariat relatives à la géothermie de moyenne profondeur sur le bassin genevois, d'une part avec la Communauté de Communes du Genevois et d'autre part avec la ville d'ANNEMASSE et la Communauté d'Agglomération d'Annemasse.

Dans un objectif de partage des connaissances transfrontalières, et pour permettre une réalisation efficiente de l'ensemble des démarches exploratoires réalisées de part et d'autre de la frontière, il est ainsi proposé la mise en œuvre d'un partenariat opérationnel entre le SYANE d'une part, la République de Genève et les SIG d'autre part.

Le projet de convention de partenariat prévoit un engagement réciproque du SYANE, de l'OCEV et des SIG pour échanger l'ensemble des données acquises, brutes ou retraitées selon le cas, qui pourraient être utiles aux études menées par l'un des partenaires, à titre gratuit et sans contrepartie.

Les données partagées sont destinées à être utilisées dans le cadre de travaux de recherche, pour améliorer la connaissance du sous-sol du bassin genevois, tant côté suisse que côté français, ainsi que pour évaluer le potentiel géothermique sur le territoire genevois.

Chaque partenaire s'engage à assurer la traçabilité de l'utilisation faite des données mises à disposition par l'un des autres partenaires, selon des modalités définies dans le projet de convention.

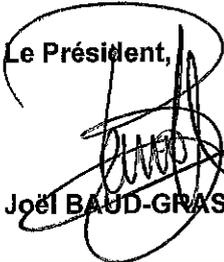
Le projet de convention prévoit la mise en place d'un Comité de pilotage chargé de la gouvernance et de la vérification de la bonne exécution du partenariat, constitué notamment d'un élu et de deux représentants des services du SYANE.

La convention serait conclue pour une durée de 5 ans, avec un renouvellement par tacite reconduction pour la même durée à l'issue de cette première période, sans que sa durée d'exécution totale ne puisse ainsi dépasser 10 ans.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver la convention de partenariat relative à la géothermie de moyenne profondeur entre le SYANE, l'OCEV et les SIG,
2. à autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

